



ECOLE EUROPEENNE DE LUXEMBOURG 2

CONVENTION DE SOUTIEN INTENSIF

Par la présente, une Convention est conclue entre

Mr, Directeur

et

Mme., parent/ représentant légal

Mr., parent/ représentant légal

Vu les Articles 1-7 de la présente Convention

Vu le Règlement général des Ecoles européennes

Vu la politique en matière d'Offre de soutien éducatif dans les Ecoles européennes

Relative à l'offre d'un Soutien éducatif intensif

À, né le

Élève de année de l'école secondaire/primaire, en section linguistique

Pour la période du au

Tout fait nouveau ou inconnu au moment de rédiger la présente Convention peut entraîner la révision.

Bertrange-Mamer, Date 24/02/2020

Directeur

Parent/ représentant légal

Articles de la présente Convention :

Article 1 : Conformément aux décisions du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 3, 4 et 5 décembre 2012 relatives à l'offre de soutien éducatif dans les Ecoles européennes et aux modalités d'application régissant l'admission des élèves présentant des besoins spécifiques au Soutien intensif, la présente Convention vise à définir les responsabilités des parties contractantes, les conditions d'admission au Soutien intensif et le Plan d'apprentissage individuel à prévoir.

Le Soutien intensif est offert aux élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques : besoins aux plans pédagogique, affectif, comportemental ou physique. Si l'intervention d'un thérapeute extérieur est nécessaire (essentiellement un logopède ou un psychomotricien), le soutien est assuré sur base d'une convention tripartite conclue entre l'école, les parents / représentants légaux et le thérapeute.

Article 2 : Dans l'optique de l'admission de l'élève au Soutien intensif, les parties contractantes s'engagent par la présente à fournir toutes les informations nécessaires à la bonne identification de ses besoins spécifiques et/ou des mesures particulières à prendre.

Les élèves présentant des besoins spécifiques sont admis dans les Ecoles européennes et bénéficient d'un Soutien intensif pour autant que leurs besoins éducatifs spécifiques leur permettent de suivre la scolarité dans la filière générale voire une scolarité spécifiquement adaptée. L'Ecole peut se déclarer incompétente à admettre tout élève présentant des besoins éducatifs spécifiques tels qu'elle ne serait pas en mesure de lui fournir le soutien nécessaire. Dans ce cas, l'Ecole peut refuser l'admission ou la poursuite de l'intégration dans un cadre scolaire général.

Article 3 : La présente Convention règle le type d'admission (pleine ou partielle) et le Soutien programmé. Celui-ci peut être assuré en classe ou hors de celle-ci, collectivement à de petits groupes d'élèves présentant des besoins similaires ou individuellement. Elle prévoit un certificat mentionnant les disciplines dans lesquelles l'évaluation est normale et celles qui font l'objet d'une certification adaptée.

Article 4 : Une disposition pourra être ajoutée à la présente Convention afin d'en étendre la portée à d'autres aspects de l'admission/intégration de l'élève concerné moyennant l'accord explicite des parties contractantes. La Convention est individuelle et ses résultats font l'objet d'une évaluation et d'un bilan à la fin de l'année scolaire ou de la période au cours de laquelle elle a été proposée. Ce bilan servira de base aux critères et à la décision de progression ou de passage de classe au terme de l'année scolaire.

Article 5 : La présente Convention inclut le Plan d'apprentissage individuel de l'élève concerné. La proposition est formulée en détail par l'enseignant et l'équipe enseignante et de direction de la classe concernée.

Article 6 : Aux fins de la présente Convention, l'admission/intégration de l'élève dans l'Ecole est normalement décidée pour l'année scolaire complète. La Convention doit donc être rédigée au moment de l'admission, voire éventuellement au terme d'une période d'observation. Le cas échéant, la Convention peut être adaptée en cours d'année scolaire sur proposition du Groupe consultatif de soutien.

Article 7 : En cas de rejet de la demande d'admission au Soutien intensif, tout recours doit être formé auprès du Secrétaire général des Ecoles européennes sous quinze jours de la notification de la décision.

Le Secrétaire général doit se prononcer dans un délai d'un mois à dater de la réception du recours.

En cas de désaccord avec la décision du Secrétaire général, un recours contentieux peut-être formé devant la Chambre de recours conformément aux dispositions du Chapitre XI du Règlement général des Ecoles européennes.

REUNION DU GROUPE CONSEIL DE SOUTIEN

Date de la réunion du Groupe conseil : / /

Nom de l'élève

Position	Name	Signature
Parent / représentant légal	Mr	
Parent / représentant légal	Mrs	
Directeur ou son délégué	Mrs	
Coordinatrice du soutien	Mrs	
Enseignant principal / titulaire	Mrs	
Enseignant de Mat	Mrs	
Enseignant de soutien	Mrs	
Psychologue	Mrs	
...		

PLAN D'APPRENTISSAGE INDIVIDUEL DANS LE CADRE DU SOUTIEN INTENSIF

Elève

Nom		Adresse du domicile	
Date de naissance		Nationalité	
Date d'entrée à l'école		Section et classe	
Nom du parent		Nom du parent	
Adresse du domicile		Adresse du domicile	
Numéro de téléphone		Numéro de téléphone	
Courriel		Courriel	

Profil linguistique

Langues parlées à la maison	
Langue dominante	
Seconde langue	
Langue de la section	
Informations complémentaires	

Diagnostic:				
Date du dernier rapport médical, psychologique et/ou pluridisciplinaire :				
Antécédents scolaires (écoles fréquentées, redoublement(s), etc.) 1. 2.			Besoins médicaux (allergies, diabète, etc.) Néant	
Intervention de spécialistes	A L'ECOLE	EN DEHORS DE L'ECOLE	TEMPS CONSACRE	Objectif de l'intervention
<input type="checkbox"/> Parole / langage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Motricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Occupationnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Guidance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Psychologue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Traitements médicaux / médecin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Description des besoins spécifiques de l'élève :

Points forts (scolaires, sociaux / affectifs / personnalité / extrascolaires)

Défis (faiblesses, difficultés)

Centres d'intérêt et styles d'apprentissage de l'élève

Aménagements

Les aménagements suivants sont apportés:	Aménagements scolaires	En classe	Devoirs à domicile	Evaluation
<i>Aménagement du programme scolaire:</i>				
<input type="checkbox"/> Objectifs individuels par discipline :				
<input type="checkbox"/> Disciplines non étudiées :	Temps supplémentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Autres aménagements :	Ordinateur de bureau/portable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Aménagements d'horaire :	Calculatrice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Attentes en termes de contenus aménagés pour l'évaluation :	Allègement des devoirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Place spécifique en classe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Binôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Carte heuristique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Audio-livres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aides visuelles à l'apprentissage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mise à disposition des notes de l'enseignant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Evaluation alternative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Evaluation du contenu mais pas de l'orthographe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Local d'examen séparé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dispositions spéciales pour les examens / tests			
	<input type="checkbox"/> Ordinateur de bureau / portable			
	<input type="checkbox"/> Calculatrice			
	<input type="checkbox"/> Scribe			
	<input type="checkbox"/> Lecteur			
	<input type="checkbox"/> Local séparé			
	<input type="checkbox"/> Placement spécifique			
	<input type="checkbox"/> Temps de repos surveillé			
	<input type="checkbox"/> Autre			
	Carnet / bulletin scolaire			
	Le Carnet scolaire / bulletin semestriel contient une évaluation adaptée			